

Évry-Courcouronnes, le 15 mai 2025

Bureau 449

Affaire suivie par :
Séverine ROUAULT
Chargée de mission
pour l'éducation artistique et culturelle
Tél : 01 69 47 83 30
Mél : Severine.Rouault@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Circonscriptions	Divisions et Services de la DSDEN
A	ARPAJON	DARH
A	ATHIS-MONS	SAB
A	BRETIGNY	DIPER
A	BRUNOY	DIPE
A	CORBEIL	DOS
A	DRAVEIL	I SECRETARIAT GENERAL
A	DOURDAN	I CABINET
A	ÉTAMPES	CAAE
A	ÉVRY	CHARGES DE MISSION
A	ÉVRY 2	EMIP
A	GRIGNY	PÔLE MEDICO- SOCIAL
A	LA FERTÉ-ALAIS	Lycées Publics
A	LES ULIS	Collèges Publics
A	LISSES	A Écoles Publiques
A	MASSY	Lycées Privés
A	MONTGERON	Collèges Privés
A	MORANGIS	A Écoles Privées
A	ORSAY	EREA
A	PALaiseau	Représentants des personnels
A	RIS-ORANGIS	Représentants des parents d'élèves
A	SAVIGNY	Représentants des collectivités territoriales
A	STE-GENEVIEVE	Représentants des personnels
A	VIRY	Représentants des parents d'élèves
A	ECOLE INCLUSIVE EST	Représentants des collectivités territoriales
A	ECOLE INCLUSIVE OUEST	
A	ESSONNE ECOLE INCLUSIVE	
A	MATERNELLE	

Nature du document :

☐ Nouveau
☒ Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire	P1
Annexe	P5
Total	6

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de l'Essonne

à

Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation
nationale

Pour information

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs d'établissements spécialisés
Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs d'écoles élémentaires et
maternelles
Mesdames et Messieurs les enseignants

Pour attribution

**Objet : Appel à projet Maternelle au cinéma et École et cinéma-
2025/2026**

Circulaire relative aux dispositifs nationaux à l'Éducation à
l'image

POINTS CLES : La présente note a pour objet de rappeler les objectifs
et le cahier des charges pour les inscriptions aux dispositifs *Maternelle
au cinéma* et *École et cinéma*.

CALENDRIER :

Du 23 juin au 26 septembre 2025 : Inscriptions sur ADAGE
(répondre à l'appel à projet *Maternelle au cinéma* ou *École et
cinéma*)

Pour École et cinéma :

Le 11 ou le 15 octobre 2025 : Assister à la première pré-projection
Le 17 octobre 2025 : validation des inscriptions sur ADAGE

Pour Maternelle au cinéma :

A l'ouverture de Gaïa : Inscription à la formation « aborder le
cinéma à la maternelle »

Le 8 octobre 2025 : Assister au premier temps de formation à
Cinémassy

CONTACTS en cas de difficultés :

MERIEL Béatrice - cpd-education-musicale91_secteur2@ac-versailles.fr

BOTALLA Emma - cpd-arts91_secteur2@ac-versailles.fr

Maternelle au cinéma et *École et cinéma* sont des dispositifs nationaux initiés par le CNC (ministère de la Culture et de la Communication), la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) et CANOPÉ (ministère de l'Éducation nationale). Ils sont mis en œuvre au niveau national par l'association l'Archipel des lucioles avec le soutien, en région, des DRAC, des directions des services départementaux, et des collectivités territoriales. *Maternelle au cinéma* précède *École et cinéma* et est suivi par *Collège au cinéma* puis *Lycéens et apprentis au cinéma*. Ces dispositifs contribuent au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Dans le département de l'Essonne, plus de 400 classes et 24 salles de cinéma sont impliquées dans les dispositifs *Maternelle au cinéma* et *École et cinéma* mis en œuvre en partenariat entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Les Bords de Scènes-Centre culturel des Portes de l'Essonne coordonnateur des salles, l'association Cinessonne, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, la Délégation académique à l'action culturelle du rectorat de Versailles et l'atelier Canopé de l'Essonne. Un comité de pilotage réunit les représentants de tous les partenaires impliqués pour ces deux dispositifs.

I. Objectifs et principes des dispositifs *Maternelle au cinéma* et *École et cinéma*

I.1. Objectifs plus spécifiques au dispositif *Maternelle au cinéma* :

Comprendre la spécificité de l'image animée

Amener les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma.

Accompagner les enfants dans la découverte de la salle de cinéma comme lieu d'échange d'une pratique culturelle et de lien social.

I.2. Objectifs pour les deux dispositifs :

Éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants pour des films de qualité par la découverte d'***œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine, visionnées en salle*** lors de projections spécialement organisées à leur intention.

Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation du regard.

Permettre aux élèves d'accéder à une culture cinématographique et commencer à construire le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Participer au développement progressif d'une pratique culturelle de qualité en art et développer un comportement de spectateur averti.

I.3. Le public

Ce dispositif s'adresse à des enseignants **volontaires** ayant la responsabilité de classes de la Petite Section au CM2 mais également aux unités d'enseignement des établissements spécialisés et aux dispositifs d'inclusion des élèves en situation de handicap.

Leurs élèves découvrent entre deux (pour les élèves de Petite Section) à trois films par an et par cycle dans les salles des cinémas partenaires.

I.4. Les films

Pour les élèves de Maternelle, il s'agit de programmes de courts-métrages n'excédant pas 45 minutes.

Les films relèvent de différents genres et époques du patrimoine cinématographique : longs ou courts métrages, cinéma muet, comédie musicale, noir et blanc, fiction, documentaire, cinéma d'animation...

Ils sont sélectionnés par un comité national pluri-catégoriel, selon des critères bien précis puis, dans chaque département, par un comité de programmation constitué de professionnels du cinéma et de l'éducation nationale. Cette sélection est faite à partir d'un catalogue de films préconisés par le CNC.

I.5. Les documents d'accompagnement

Vous pourrez trouver des ressources didactiques et pédagogiques sur le site Nanouk <http://nanouk-ec.com/>

Les sites « L'Archipel des Lucioles »

<https://www.passeursdimages.fr/larchipel-des-lucioles> et « Les enfants de cinéma » <http://enfants-de-cinema.com/> sont les sites ressources du dispositif.

Un PADLET ressources réalisés par les deux coordonnatrices pour l'EN, Emma Botalla et Béatrice Mériel recense les ressources pour chaque film et/ou chaque programme.

II. Cahier des charges des enseignants engagés dans le dispositif

Tout enseignant qui inscrit sa classe dans le dispositif **s'engage à** :

- Intégrer l'éducation au cinéma à son projet de classe et au projet d'école
- **Préparer** ses élèves à devenir des spectateurs critiques ;
- Accepter les dates et horaires de projection des films de la programmation transmis par la salle partenaire et faire participer obligatoirement sa classe à **toutes les séances prévues** pour son cycle (sauf cas de force majeure, et dans ce cas il se concertera avec le cinéma pour trouver une autre date de projection.)
- Assurer ***l'accompagnement pédagogique*** des films en amont et en aval des projections car les films proposés par le dispositif *Ecole et cinéma* sont des films exigeants ;
- Respecter **la législation** en termes de projections d'extraits en classe ;
- Renseigner **le bilan pédagogique** au terme de l'année scolaire ;
- Participer aux actions **de formation** départementales :

Pour « Maternelle au cinéma » la formation « aborder le cinéma en maternelle » **adossée à ce dispositif** est nécessaire pour les enseignants de Maternelle qui souhaitent s'engager pour la première fois dans ce dispositif. Une double inscription est donc nécessaire : à la formation via Gaia et au dispositif via ADAGE.

Les enseignants l'ayant déjà suivie, peuvent venir assister au premier temps de formation : pré-projection des trois programmes le mercredi 8 octobre à Cinémassy de 9H à 12H.

Les enseignants en élémentaire, ***qui s'engagent pour la première année*** dans le dispositif, peuvent bénéficier* de 6H prises sur le temps des animations pédagogiques : il s'agit d'assister aux pré-projections des films programmés au 2^e et 3^e trimestres.

(*si elle figure au PAF)

Les enseignants en élémentaire qui se sont déjà engagés dans le dispositif les années passées sont vivement encouragés à assister aux pré-projections des films du 2^e et 3^e trimestres. Assister à une pré-projection signifie bénéficier du pré-visionnement du film ***suivi*** d'une analyse filmique réalisée par un intervenant professionnel. Ce temps de visionnage collectif, offert et financé par le CNC, permet de faire part de ses questions, remarques, besoins...

La première pré-projection a lieu ***hors temps de formation***. La présence de ***tous*** les enseignants engagés ***permettra de valider l'inscription (Annexe 2)***

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de l'Essonne

Signé par PASCALE COQ

Modalités d'inscription 2025-2026 (à lire attentivement avant de vous engager).

Pour rendre possible une mise en œuvre efficace du dispositif, les inscriptions des classes doivent respecter les étapes suivantes :

Les classes sont choisies dans l'école selon la volonté d'implication des enseignants responsables de ces classes et leur engagement à respecter le cahier des charges (voir en 4) ;

Le directeur d'école (ou coordonnateur pour les dispositifs spécialisés) évalue avec le responsable de la salle partenaire les possibilités d'accueil des classes (nombre maximum de classes) ; pour les Maternelles, convenir des modalités spécifiques d'accueil avec le responsable de la salle partenaire (noir ou faible éclairage dans la salle, type d'intervention entre les courts-métrages...)

S'il n'y a pas de salle partenaire à proximité de l'école, le directeur d'école (ou coordonnateur pour les dispositifs spécialisés) contactera le coordonnateur des salles ou la conseillère chargée du suivi du dispositif ; Le directeur d'école (ou coordonnateur pour les dispositifs spécialisés) aura veillé au préalable à s'assurer de l'accord de la commune pour assurer le transport éventuel, et la prise en charge ou la participation aux frais de billetterie. Pour les enseignants spécialisés, il leur appartient de veiller à ces points avec le directeur d'école ou chef d'établissement.

Afin de faciliter la communication avec la coordination, il sera nécessaire que le directeur ou un enseignant s'offre à être le professeur relais du dispositif pour son école (ou dispositif enseignement spécialisé).

La date de clôture des inscriptions est fixée au 26 septembre 2025 à 22h.

Les inscriptions se font sur la plateforme ADAGE.

Au-delà de cette date les enseignants ne pourront plus s'inscrire ou modifier leur inscription.

ATTENTION : La validation des inscriptions au dispositif *Ecole et cinéma* 2025-2026 sera définitive seulement ***après constat de la présence des enseignants concernés à la première pré-projection. Celle-ci aura lieu hors temps de formation pour tous les enseignants du département.***

Cette première pré-projection aura lieu sur deux dates et 3 lieux différents.

L'école veillera à renseigner le bilan au dispositif au moment du recensement sur ADAGE

Les professeurs qui souhaitent construire des **projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (Projets ACTE) à dominante cinéma audiovisuel** en partenariat avec leur salle de cinéma partenaire trouveront la circulaire académique ainsi que la fiche technique pour le premier degré sur l'application ADAGE

Vos contacts : Coordination « Maternelle au cinéma » et « Ecole et cinéma » en Essonne

Suivi des salles, des copies de films, des documents :

Jean-Marie Virginie, responsable du cinéma Agnès Varda, coordinateur des salles - Centre culturel Les Bords de Scènes JMVIRGINIE@lesbds.fr

Suivi des classes et des enseignants, actions de formations :

Pour *Maternelle au cinéma* : Béatrice Mériel, conseillère pédagogique départementale en éducation musicale : cpd-education-musicale91_secteur2@ac-versailles.fr

Pour *Ecole et cinéma* : Emma Botalla, conseillère pédagogique départementale en Arts Plastiques : cpd-arts91_secteur2@ac-versailles.fr

ANNEXE 2

Programmation 2025/2026

La liste des films choisis pour l'année 2025-2026 a été élaborée en concertation par les membres du comité de pilotage départemental.

PROGRAMMATION Maternelle au Cinéma			
Année 2025/26	PS	MS	GS
Trimestre 1 (décembre)		Neige et les arbres magiques	
Trimestre 2 (Fin du trimestre pour PS)	La baleine et l'escargote		
Trimestre 3	L'odyssée de Choum		

PROGRAMMATION Ecole et Cinéma		
Année 2025-2026	Cycle 2	Cycle 3
Trimestre 1	Jiburo	
Trimestre 2	A vol d'oiseaux	Linda veut du poulet
Trimestre 3	Le roi et l'oiseau	Le jour où la terre s'arrêta

Dates et lieux des 3 pré-projections 2025/26

PRE-PROJECTIONS ECOLE ET CINEMA 2025-2026			
1er trimestre	Samedi 11 octobre 2025	9h-12h	Les Cinoches, 3 Allée Jean Ferrat, Ris-Orangis
	Mercredi 15 octobre 2025	9h-12h	Cinéma Le Calypso, 38 rue Victor Basch, Viry-Châtillon
	Mercredi 15 octobre 2025	9h-12h	CinéPal' 10 Avenue du 8 Mai 1945, Palaiseau
2eme trimestre	Samedi 13 décembre 2025	9h-12h	Les Cinoches, 3 Allée Jean Ferrat, Ris-Orangis
3eme trimestre	Samedi 21 mars 2026	9h-12h	Les Cinoches, 3 Allée Jean Ferrat, Ris-Orangis